

LES XARXES DE CIUTATS. L'ESPAI EUROMEDITERRANI LES RÉSEAUX DE VILLES. L'ESPACE EUROMÉDITERRANÉEN

L'UNESCO ET LA GESTION DU PATRIMOINE URBAIN MÉDITERRANÉEN : UN CHAMP D'ACTION ET DES LIMITES

BRIGITTE COLIN
UNESCO, Paris

Toutes les villes survivent, dans une mesure qui leur est propre, grâce à leurs souvenirs : les villes méditerranéennes ont des souvenirs communs... Les villes méditerranéennes, classées ou non sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité, ont évolué en retrouvant ou en perdant, dans le passé et le présent, leur unité ou leur cohérence. Leur splendeur aussi bien que leurs éclipses en portent les cicatrices. Elles partagent de nos jours nombre de difficultés avec les villes continentales : questions de conservation ou de gestion, d'exiguïté du territoire ou de son extension excessive, d'aménagement du territoire et d'entretien de l'environnement, de construction abusive ou sauvage, elles abordent des questions relatives à l'immigration, au rejet et à la communication entre citoyens, entre « vieux habitants » et « nouveaux venus » et aux nouveaux droits à la ville.

Certaines de ces questions, relevant d'un ordre plus général, se posent chacune à leur manière sur le pourtour de la Méditerranée. Les cités les plus anciennes possèdent de nombreuses strates au sein d'elles-mêmes et une certaine verticalité de l'histoire bien difficile à protéger ou à gérer. Les références à un ou plusieurs centres historiques s'y combinent avec les relations, traditionnelles ou nouvelles, qui lient la ville avec son port. L'horizontalité et le paysage urbains perdent leurs caractéristiques à force de s'étendre et deviennent plus uniformes... Sur certaines côtes, au Nord comme au Sud, il est à présent improbable de trouver des modèles urbains à l'état pur : « Ce sont les hommes qui constituent la ville et non pas les seuls murs ou des navires sans passagers », rappelait déjà Thucydide, homme politique, philosophe et premier historien de la Méditerranée au Ve siècle avant J.-C.

Quel est le contenu et quelles sont les limites du mandat de l'UNESCO pour tenter de transmettre aux générations futures l'identité commune aux villes méditerranéennes qui se lit dans la couleur des pierres, sur les lignes de la volumétrie urbaine, à travers les vestiges de l'Antiquité ou les saveurs de la vie et de la culture des habitants? Cette identité unique se transmet grâce au patrimoine matériel et immatériel des villes de l'humanité. Des outils normatifs, des déclara-

tions et des conventions internationales permettent de fournir aux États membres des orientations et des principes pour conserver, mettre en valeur et revitaliser le patrimoine urbain en gérant au mieux les nécessités du développement des villes et les besoins de leurs habitants.

Ces outils normatifs ont énormément évolué dans le temps, tant par leur contenu que par leur portée mais surtout par les moyens de leur mise en œuvre : c'est grâce à la vision du directeur général de l'UNESCO, Federico Mayor Zaragoza, qu'une structure spécifique, le Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO, a été créée en 1992, vingt ans après l'adoption de la convention pour la protection du patrimoine naturel et culturel...

Cette structure est devenue le bras armé de l'UNESCO pour promouvoir la mise en valeur des patrimoines et pour sensibiliser le plus grand nombre dans chaque région, et en particulier pour la Méditerranée où les premiers sites historiques ont été inclus dès 1979, à l'importance de la transmission des valeurs culturelles et en particulier des valeurs identitaires des paysages urbains historiques. Cependant, le facteur déterminant de la réussite ou de l'échec des recommandations de l'UNESCO pour la préservation et la mise en valeur des paysages urbains historiques dépend d'abord de la volonté et des moyens d'action des autorités locales en charge de la gestion de ces paysages : le site archéologique de Carthage en Tunisie a vu son périmètre de protection amputé de larges zones réquisitionnées par le pouvoir politique pour la construction d'une mosquée et d'un nouveau palais alors que la vieille ville du Caire a été défendue contre les appétits des promoteurs privés. Les recommandations des outils normatifs internationaux de l'UNESCO, tant au niveau des demandes d'inscription d'une ville historique sur la liste du Patrimoine mondial que pour la gestion des sites classés, sont accompagnées du suivi technique des experts de l'ICOMOS : ces experts assurent des missions de terrain en coopération avec des experts locaux et des responsables politiques pour évaluer les dossiers de demande d'inscription et pour vérifier qu'un site classé fasse

bien l'objet de plans d'action pour sa préservation et sa mise en valeur en conformité avec les critères de son inscription : dernièrement, la ville de Séville a fait l'objet de nombreux appels de l'UNESCO et d'une mission des experts de l'ICOMOS pour éviter la construction d'une tour de bureaux qui dénaturerait la volumétrie du périmètre classé autour de la Giralda... L'UNESCO peut inscrire les sites les moins en conformité sur la liste du Patrimoine en danger, voire les retirer de la liste du Patrimoine mondial comme la vieille ville de Dresde en Allemagne ou bien la vieille ville de Zabid au Yémen qui sont inscrites sur la liste du Patrimoine en danger.

Mais l'UNESCO a commencé à faire connaître ses recommandations pour la préservation des monuments historiques avec l'appel international pour le sauvetage des temples de Nubie, le 8 mars 1960 : deux ans plus tard, en 1962, les États membres de l'UNESCO ont adopté une première recommandation internationale concernant « La Sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites » : pour la première fois la notion de « paysage urbain » est introduite dans un instrument normatif international au titre d'objet statique requérant une attention de protection spéciale.

En 1964, lors de leur deuxième congrès international, les architectes et les professionnels de la conservation des monuments historiques réunis à Venise élaborent la Charte internationale de Venise pour la conservation et la restauration des monuments : cette charte est adoptée en 1965 par l'ICOMOS, le Conseil international pour les Monuments et les Sites, comme principe fondateur. Mais c'est en juin 1972, à la Conférence des Nations unies pour l'Environnement humain que les États membres demandent à l'UNESCO et à l'IUCN, le Conseil international pour la Conservation de la nature, de travailler de concert pour développer un programme commun pour la préservation de la nature et pour la conservation du patrimoine culturel sous le concept de Patrimoine mondial. C'est donc en novembre 1972 que les États membres de l'UNESCO adoptent la Convention pour la protection du patrimoine mondial naturel et culturel. En novembre 1976, ils adoptent à Nairobi la recommandation sur la sauvegarde et sur le rôle contemporain des zones urbaines historiques : l'importance est mise sur le continuum des activités humaines à part égale avec la conservation des monuments et sur les orientations qui doivent guider la création de nouvelle construction pour préserver l'authenticité et l'intégrité des quartiers historiques.

L'ICOMOS, pour sa part, élabore en 1987 la Charte de Washington sur la conservation des villes et des zones urbaines historiques alors que l'ICOMOS Brésil adopte la Charte sur la préservation et la revitalisation des centres historiques : cette charte met en exergue

les valeurs socioculturelles des centres historiques « le principal rôle de la préservation est la conservation et la mise en valeur des modèles nécessaires à l'expression et à la consolidation de la citoyenneté... La revitalisation doit être considérée comme un processus de continuité permanent où la valeur sociale de la propriété urbaine doit prévaloir sur sa valeur marchande.

En 2005, l'ICOMOS adopte la déclaration de Xi'an sur la conservation de l'environnement des monuments, des sites et des structures historiques qui contribuent ou font partie de la signification et du caractère particulier du site classé. Pour compléter cette déclaration, l'ICOMOS adopte, en 2008 à Québec, une déclaration sur « l'esprit du lieu – *geni loci* » qui combine les valeurs de la convention de 1972 de l'UNESCO sur le patrimoine tangible, à la convention de 2003 sur le patrimoine intangible et à la convention de 2005 sur la sauvegarde de la diversité des expressions culturelles. Enfin, les États membres de l'UNESCO ont adopté, en 2011, la recommandation sur la conservation des paysages urbains historiques.

Mais les premiers quartiers historiques à être inscrits, en 1979, sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité sont le complexe historique du Palais de Dioclétien à Split en Croatie, la vieille ville du Caire, en Egypte, l'environnement historique de Kotor au Monténégro, les quartiers historiques de Damas, en Syrie, et la Médina de Tunis. Puis, en 1980, suit la vieille ville de La Valette, à Malte... Ces cités du Sud sont toutes issues des mondes antiques, des époques phénicienne, grecque ou romaine, des mondes du passé byzantins ou ottomans, mais elles sont restées ô combien vivantes malgré les aléas de l'histoire commune aux peuples de la Méditerranée. Quelle a pu être l'influence de la labellisation « Patrimoine mondial » pour ces villes ?

Certainement, cette influence, étayée par les outils normatifs internationaux de l'UNESCO et le soutien financier de la communauté internationale, a permis le sauvetage de quartiers anciens comme la Casbah d'Alger qui auraient dû être détruits pour laisser place à des constructions, dites modernes, perdant à jamais l'authenticité et l'intégrité de la ville et les vestiges de son l'histoire. Mais elle a permis aussi la reconstruction de la vieille ville de Dubrovnik et du pont de Mostar après la guerre civile en ex-Yougoslavie. Mais qu'en est-il des centres historiques de Florence, de Sienne ou de Venise tournés dans une seule direction où les industries du tourisme et la revitalisation élitiste de l'habitat apporte des transformations socioculturelles irréversibles ? En revanche, quelle réussite à Saint-Jacques-de-Compostelle où la revitalisation du centre historique a aussi été pensée pour les habitants, nonobstant la promotion des industries créatives et du tourisme, grâce à la volonté politique éclairée du maire de la ville pendant ses deux mandats !

Qu'en sera-t-il des quartiers historiques de Damas, inscrits en 1979, des vieux souks d'Alep, inscrits en 1986 au titre d'une des plus vieilles villes du monde, née à l'époque paléo-babylonienne, 2000 ans avant J.-C., ou encore des villages antiques de la Syrie du nord inscrits en 2011 ?

Pour l'UNESCO, la gestion durable des villes historiques requiert la participation d'équipes pluridisciplinaires composées, entre autres, d'urbanistes, d'architectes, de sociologues, d'archéologues, d'historiens et d'administrateurs. Ces équipes doivent d'abord traiter le centre historique dans le cadre du développement global de la ville, mais elles doivent également adapter les techniques de gestion urbaine globale au contexte local, à l'échelle du tissu urbain considéré en suivant des processus participatifs et en respectant les traditions culturelles de la population. Elles doivent aussi contrôler la qualité et l'échelle des nouvelles constructions par rapport à la volumétrie, les spécificités du tissu urbain historique et prendre en considération, à parts égales, le tissu existant et la nécessité de développement urbain. La question de la mobilité entre les quartiers anciens et le reste de la ville est primordiale, autant que la mixité des fonctions dans les projets de revitalisation, à savoir l'habitat, les équipements publics, les espaces publics, le commerce, l'industrie du tourisme et les loisirs, en respectant l'échelle et la composition des bâtiments anciens.

Les projets de revitalisation doivent éviter le façadisme ou le pastiche architectural et assurer une maintenance des matériaux et des techniques traditionnelles de construction. Ces principes généraux pour une meilleure gestion des quartiers anciens impliquent des analyses de morphologie urbaine, une conservation et une réutilisation durables des bâtiments pour des projets d'acuponctures urbaines à l'échelle du tissu historique élaborés en étroite concertation avec les habitants.

Pour les villes méditerranéennes, les principes généraux énoncés ci-dessus ont été intégrés dans le guide UNESCO/ONU HABITAT « Des quartiers historiques pour tous » et ils sont étudiés et adaptés au contexte local de la région méditerranéenne par des projets opérationnels comme le projet euro-méditerranéen REHABIMED soutenu également par l'UNESCO, Med-URBS ou pour des bâtiments par l'ICCROM à Rome, l'école d'Avignon en France, le Centre de formation des architectes restaurateurs de Louvain ou bien les ordres officiels d'architectes techniques d'Espagne.

Cependant, de nombreux quartiers anciens des villes méditerranéennes mériteraient d'être mentionnés sur la liste du Patrimoine mondial afin de prévenir les appétits de la spéculation foncière et l'éviction des populations les plus vulnérables de ces quartiers.

Pourquoi le site antique et le port de Byblos sont-ils sur la liste et non la vieille ville maritime de Saïda avec le château des croisés sur la mer, pourquoi la casbah d'Alger et non les quartiers traditionnels d'Oran, ou bien la médina de Tunis, Sidi Bou Said, Kairouan mais pas les vestiges de la vieille ville fatimide de Mahdia, ou encore Mostar, Kotor, Dubrovnik, la vieille ville du Caire, la ville fortifiée de Carcassonne, mais pas le quartier du Vieux Panier à Marseille, la Mesquita de Cordoue et les quartiers juifs et non les fortifications de l'époque arabe de Malaga, les vieilles villes de Rhodes et de Corfou mais pas la vieille ville d'Aghios Nikolaos, en Crète, l'hôpital de Sant Pau et non le vieux quartier de pêcheurs de la Barceloneta, à Barcelone, le centre historique de Florence mais pas la ville fortifiée de Lucques en Toscane... la médina d'Essaouira et non la vieille ville de Taroudant...

Pour l'historien de la Méditerranée Fernand Braudel, les agglomérations, mêmes petites, ont tendance, en Méditerranée, à devenir des villes alors qu'ailleurs mêmes les plus grandes peuvent demeurer des villages : pour lui, voyager à travers la Méditerranée revient à partir à la découverte des mondes phénicien, grec ou romain au Liban comme en Tunisie, ou à explorer les vestiges des cités grecques en Sicile sur les traces d'Hercule ou bien à revivre les huit siècles de présence arabe de l'histoire d'Al Andalus et de l'empire ottoman. La ville antique ne perdait jamais de vue la mer, même si elle le faisait à l'abri de puissants bastions... Les villes méditerranéennes comme Malaga, en Andalousie, ou Saïda, au Liban, ont depuis plus de vingt ans retrouvé le goût de la mer : les façades maritimes deviennent les images de villes résolument tournées vers le développement et les échanges entre les différentes rives de la Méditerranée au Sud, au Nord et à l'Est...

Le classement sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité a pour objectif global de protéger les villes et les quartiers historiques contre certains projets dévastateurs de revitalisation urbaine, ou de l'impact du tourisme de masse avec l'aide de l'ICOMOS et de l'ICCROM. Le classement a aussi pour objectif de protéger les villes en proie aux conflits armés contre le trafic des biens culturels avec l'aide de l'ICOM. Dans la mesure où une réelle volonté politique anime les villes dont les vestiges du passé appartiennent autant aux habitants qu'aux usagers et aux touristes respectueux de la culture de ceux qui les accueillent, l'UNESCO propose des outils normatifs, des réseaux d'expertise et, enfin, une aide pour soutenir leur recherche de partenariat et de fonds qui aideront les autorités locales et nationales concernées à protéger, à mettre en valeur, à revitaliser et à transmettre aux citoyens du futur une identité urbaine authentique et un sentiment d'appartenance pour tous.